



5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026

5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

30 ET 31 JUILLET 2026

N° 2026/E5/049

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : ORGANISATION DES ASSISES CORSES DES RISQUES NATURELS

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Avant toute chose, nous tenons à saluer et à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies qui, par leur engagement, leur professionnalisme et leur mobilisation, assurent la protection de nos populations, de nos territoires et de notre patrimoine naturel.

Depuis le début de l'été 2026, les incendies de végétation connaissent une activité particulièrement soutenue à l'échelle mondiale, on peut citer les feux au Canada près de 3 millions d'hectares brûlés, aux États-Unis, plus de 1,5 millions et en Europe, où plus de 250 000 hectares ont déjà brûlé fin juillet, avec une forte accélération des incendies au cours des dernières semaines.

Ces événements se caractérisent par des feux de forte intensité, des évacuations importantes et des panaches de fumées pouvant parcourir plusieurs milliers de kilomètres et posant des problèmes de santé publique.

Dans le bassin méditerranéen, la combinaison de la sécheresse, des fortes températures, du vent et de l'urbanisation croissante aux interfaces habitat-végétation, augmente fortement la vulnérabilité des territoires. La Corse, relativement épargnée par les grands incendies ces dernières années, depuis les feux de 2017, est particulièrement concernée par cette évolution.

Avec le dérèglement climatique, qui impacte fortement les zones du sud de l'Europe, l'urbanisation diffuse, la déprise agricole et l'accumulation de végétation nous assistons clairement à un changement de paradigme.

En Corse comme ailleurs, et ce qui frappe l'Aquitaine le confirme, nous ne pouvons plus raisonner uniquement en termes d'extinction face aux risques incendies. Les interfaces entre zones urbanisées et végétation deviennent aujourd'hui le cœur du problème.

Ce constat est aujourd'hui largement partagé, tant par les acteurs opérationnels, à l'image des prises de position du contrôleur général Bruno Maestracci, que par la communauté scientifique.

Il constitue notamment l'un des enseignements majeurs de la récente Expertise scientifique collective (ESCo) du CNRS consacrée à la résilience des interfaces urbaines face aux incendies de végétation dans un contexte de changement climatique.

Les feux de forte intensité, voire extrêmes, peuvent dépasser les capacités opérationnelles de lutte, tandis que l'évolution des régimes et des modes de propagation peut rendre les stratégies classiques de suppression beaucoup moins efficaces.

Aucune solution technique ne peut, à elle seule, répondre à cette évolution. Une prévention efficace nécessite désormais de combiner des mesures techniques, réglementaires, économiques, environnementales et sociales.

Dans ce contexte, l'urbanisme devient une véritable politique de prévention des incendies. On ne peut plus dissocier PLU et urbanisation, gestion de la végétation, prévention des incendies et des inondations et gestion de crise.

Le modèle doit donc évoluer : il ne s'agit plus seulement de penser prévention et moyens de lutte, mais d'avoir une approche globale associant renforcement des moyens de lutte, coopérations méditerranéennes et européennes, aménagement du territoire, gestion de la forêt et développement de la filière, gestion de la végétation et des interfaces, agriculture, débroussaillage et, lorsque cela est pertinent, utilisation d'additifs chimiques et d'innovations en termes de prévention, de prédiction et des moyens de lutte.

L'agriculture et l'aménagement du territoire doivent ainsi redevenir des outils majeurs de prévention et de résilience face aux incendies de demain.

Dans cette accélération violente et évolutive des risques naturels, feux de forêt et d'inondation sous l'effet notamment du changement climatique, l'heure nous paraît propice et opportune à l'organisation des assises corses des risques naturels.

Celles-ci auraient vocation à réunir l'ensemble des acteurs concernés, notamment les SIS, services de l'État, Université de Corse – rappelons-nous le travail considérable réalisé en son sein - forestiers, collectivités, ONF, CRPF, chercheurs, agriculteurs, urbanistes, gestionnaires de réseaux, chasseurs, associations et acteurs de la société civile.

L'objectif général de ces assises, qui pourra s'étendre à la révision du PADDUC, sera à la fois de partager et de confronter les expériences, de croiser les connaissances et de construire collectivement de nouvelles stratégies de prévention connectées à une stratégie ambitieuse d'aménagement du territoire, et, in fine, de préparer la Corse à lutter plus efficacement, face aux risques naturels accrus par un avenir climatique inquiétant.

Monsieur le président, partagez-vous notre analyse et êtes-vous favorable à cette proposition d'organiser dans le courant de l'année 2026 ces assises corses des risques naturels ?